



PROCES-VERBAL N° 42

Séance du Conseil intercommunal
du mercredi 20 novembre 2019

Appel

23 délégués sont présents. Le quorum étant atteint, le Conseil intercommunal peut valablement délibérer.

Excusés : Mme Maksimovic – M. Piller – Mme Romanens Gaille

Absents : M. Delaquis - M. Hoxha

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2019

Le procès-verbal est adopté à une large majorité avec remerciements à son auteur.

3. Assermentations

Sur les quatre personnes à assermenter, seules deux sont présentes.

Mme Maria Rodriguez de Renens et M. Blaise Drayer de Prilly sont assermentés séance tenante.

4. Communications du Bureau - Correspondances

La Présidente transmet les dates des séances 2020 qui sont les mercredis :

- 18 mars
- 13 mai
- 23 septembre
- 18 novembre

5. Communication(s) du Comité de direction

M. Farine excuse MM. Panzera et Mühlethaler retenus par d'autres obligations professionnelles.

M. Farine explique que le projet REGIO avance selon les objectifs fixés, à la vitesse prévue. Il n'a pour l'heure aucune information complémentaire à transmettre. Une communication sera transmise dans le courant du printemps 2020.

6. Préavis no 5/2019 renouvellement du Système d'information central des polices vaudoises : Projet ODYSSEE

La Présidente ouvre la discussion.

M. Martin demande si d'autres polices communales ont validé ce préavis relatif au projet Odyssee.

M. Farine ne sait pas exactement, mais la période de novembre est celle où la majorité des polices vont passer ce même préavis. Le Comité de Direction en saura plus en fin de semaine prochaine. Les polices de Nyon et Yverdon valideront ce préavis début 2020.

M. Martin demande ce qui se passerait si le Conseil intercommunal refuserait ce préavis.

M. Farine explique que c'est l'accréditation de la Police de l'Ouest lausannois qui tomberait et la police cantonale engloberait la POL. Il rappelle la LOPV (loi sur l'organisation policière vaudoise) où des accords ont été signés. La POL, partie prenante de cette loi, se trouve hors la loi, elle ne pourra plus exercer.

Mme Leonardi demande quelle est la pertinence de voter ce préavis, vu que l'assemblée n'a pas le choix.

M. Farine répond que le Conseil intercommunal doit voter sur le financement du projet Odyssee comme expliqué dans les conclusions du préavis.

M. Wyssa relève que pour les citoyens de l'Ouest lausannois, il s'agit d'une double taxe (partie cantonale et partie POL) alors que pour une commune n'ayant pas de police, ses citoyens ne payeront que la partie cantonale.

M. Farine rappelle que c'est depuis le début des contrats de prestations que c'est ainsi. Il y a des inégalités de traitement entre une commune qui a investi dans une police locale et une commune servie que par la police cantonale.

M. Deillon s'inquiète pour le plafond d'endettement pour atteindre un montant 2,5 mio sur un plafond fixé à 3 mios. Il souhaite savoir si la POL va arriver au bout de la législature et si elle est assez confortable financièrement.

M. Farine explique qu'il n'y a aucun autre projet de grande importance prévu pour la fin de la législature. Il rappelle qu'au début de la législature, le plafond d'endettement était fixé à 5 mios. Constatant que ce montant ne serait pas touché en raison de grand projet, le Conseil intercommunal avait descendu ce montant à 3 mios.

M. Deillon demande s'il faut emprunter la totalité de la somme et sous quel forme d'emprunt.

Le montant de 1.3 million d'investissement sera emprunté. La POL a pris contact avec certaines institutions financières dont Postfinance et la CIP. Postfinance prêterait l'entier du montant que la POL pourrait rembourser comme elle le souhaite. La CIP souhaite verser des tranches de la somme globale. Postfinance propose un intérêt de 0.4 % et la CIP à 0 % sur 4 ans.

M. Delessert demande s'il va y avoir une augmentation du coût de la formation pour apprendre à travailler avec ce système.

M. Farine répond par la négative. Aucun grand investissement n'est prévu.

Mme Dutoit lit les conclusions du rapport identiques au préavis.

A une large majorité (une abstention),

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Vu le préavis no 05/2019 du Comité de Direction du 18 septembre 2019.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- D'octroyer au Comité de Direction un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'300'000.- TTC pour couvrir les coûts du remplacement des outils informatiques JEP, SINAP et Graphite ;
- D'autoriser le Comité de Direction à financer cet investissement par voie d'emprunt et à souscrire celui-ci aux meilleures conditions du marché, ceci conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil intercommunal ;
- De faire figurer cette dépense dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique 6029.5060.105 "ODYSSEE" ;
- D'amortir comptablement cet investissement sur 4 ans conformément à l'article 17a du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 01 juillet 2006) sur la comptabilité des communes ;
- D'accepter, en tant que crédits complémentaires, les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2020, soit à titre indicatif (selon offre du 22.07.2019) ;

CHF 325'000.00 dans le compte 6008.3313 "Amortissement machines, mobilier et véhicules".

CHF 560.05 dans le compte 6004.3183 "Frais bancaires".

- D'accepter que les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis soient portées aux budgets 2021 et suivants.

Prend acte

- Du caractère impératif de ce projet.

7. Pétition

M. Blanchoud, rapporteur, lit l'entier du rapport de la commission ad hoc.

La discussion n'est pas demandée.

Cette pétition n'est pas prise en compte à une large majorité (deux absentions).

Un courrier sera adressé au pétitionnaire.

8. Motions, postulats, interpellations

9. Question(s) - Divers

M. Deillon, membre de la commission des finances de la commune de Prilly, souhaite connaître la façon dont Mme Gosteli, également secrétaire du Commandant de la POL, gère son activité pour le Conseil intercommunal.

Mme Gosteli répond séance tenante. Le principal du travail est effectué depuis la maison, hormis ce qui a trait aux impressions des documents. Si elle effectue du travail pour le Conseil intercommunal lors de ses heures à l'Hôtel de police, celui-ci n'est pas facturé au "Conseil intercommunal". Seules les heures effectuées à la maison et les présences, durant les séances du Bureau et du Conseil, sont facturées.

La séance est levée à 20h30.

Au nom du Conseil intercommunal :

La Présidente :



P. Käslin

La Secrétaire :



S. Gosteli